PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 septembre 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

189-09-2021 **2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Séance du 3 septembre 2021

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 6 août 2021
4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
4.2 - Rémunération du personnel électoral
4.3 - Modification des conditions de travail pour les employés municipaux pour la fin de l'année 2021
4.4 - Suivi de l'inspection du bâtiment municipal situé au 695, rue Carrier
4.5 - Demande d'aide financière - Fondation du cœur Beauce-Etchemin
5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
5.1 - Compte-rendu du directeur incendie
5.2 - Modification des coûts pour l'acquisition d'une génératrice fixe pour la Salle J.A.-Nadeau, salle en cas de sinistre pour la Sécurité civile
6 - VOIRIE TRANSPORT
6.1 - Rapport de l'inspecteur
7 - HYGIÈNE DU MILIEU
7.1 - Inspection par caméra du puits situé au 495, rue Principale (Salle J.A.-Nadeau)
8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
8.2 - Dérogation mineure du propriétaire du lot 5 955 798
8.3 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement
9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
9.1 - Accès à la salle d'entrainement en période de COVID-19 | Passeport vaccinal
10 - CORRESPONDANCE
10.1 - Correspondances diverses
11 - VARIA
11.1 - Vente cellulaires
11.2 - Location de chapiteaux

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants au varia:

- Vente de cellulaires;
- Location de chapiteaux;

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

190-09-2021

3.1 - Séance ordinaire du 6 août 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

191-09-2021

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 147 255.85 $ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

192-09-2021

4.2 - Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE 2021 est une année électorale;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer la rémunération du personnel électoral:

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la rémunération acceptée soit celle payable lors d'élections et de référendums municipaux établie en fonction du règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 proposée par le Directeur général des élections (DGE);
QUE les salaires des membres de la table de vérification soit majoré de 2$/h pour ainsi être rémunéré à 15,50$/h;
QUE les repas du personnel électoral lors du vote par anticipation et du jour du

scrutin soient payés par la Municipalité;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

193-09-2021

4.3 - Modification des conditions de travail pour les employés municipaux pour la fin de l'année 2021

Le conseiller Maxime Vachon se retire des discussions relativement aux conditions de travail de la Directrice générale.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les conditions de travail de la Directrice générale et de l'inspecteur municipal pour la fin de l'année 2021;
CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties, et acceptée au préalable par le comité des Ressources humaines:

IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les conditions de travail de la Directrice générale et de l'inspecteur municipal soient et sont acceptées pour l'année 2021 et qu'elles soient rétroactives au 6 août dernier;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

Le conseiller Maxime Vachon réintègre les discussions.

4.4 - Suivi de l'inspection du bâtiment municipal situé au 695, rue Carrier

Information:

Selon la firme d'ingénieurs Stantec, le problème principal du bâtiment existant est l'infiltration d'eau.

- Pour remplacer le drain et imperméabiliser les fondations, le coût des travaux sera dans l'ordre de +/- 100 000$, sans compter les contingences telles que la démolition des perrons de bétion en façade et le remplacement des sections de pavage.
- La toiture (+/- 120 000$, estimation faite par Paul Poulin Constuction), les portes et les fenêtres sont à remplacer.
- En matière d'électricité, il y a présence de filage en aluminium à l'intérieur du bâtiment. Le coût associé à ce type de modification peut être aux alentours de 20 000$.

Le bâtiment est évalué à 357 080$.
En sommes, étant donné que des travaux de plus de la moitié de la valeur du bâtiment sont à réaliser pour rendre le bâtiment étanche et sécuritaire (enveloppe extérieure du bâtiment uniquement) et étant donné que ces sommes ne comprennent pas la réfection intérieure du bâtiment pour réparer les infiltrations d'eau, le conseil municipal étant informé de l'état actuel du bâtiment souhaite laisser les prochaines décisions au dossier aux prochains membres du conseil municipal.

194-09-2021

4.5 - Demande d'aide financière - Fondation du cœur Beauce-Etchemin

CONSIDÉRANT la demande déposée à la table du Conseil municipal, à l'effet d'obtenir une aide financière;
Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde un montant de 50 $ à la Fondation du coeur Beauce-Etchemins;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

195-09-2021

5.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

196-09-2021

5.2 - Modification des coûts pour l'acquisition d'une génératrice fixe pour la Salle J.A.-Nadeau, salle en cas de sinistre pour la Sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les prix des soumissions reçues pour l'acquisition d'une génératrice fixe pour la Salle J.A.-Nadeau ont changés dûs à une augmentation générale des fournisseurs;
CONSIDÉRANT les nouveaux prix reçus:

IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie BCN, pour une génératrice Kohler 100kW, au montant de 55 275$ (avant taxes) soit et est retenue;
QUE la génératrice soit payée par la subvention de l'Agence 911, et la balance réclamée à la TECQ;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE TRANSPORT

6.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal. Aucune question n'est soulevée.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

197-09-2021

7.1 - Inspection par caméra du puits situé au 495, rue Principale (Salle J.A.-Nadeau)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait présentement face à une problématique de débris au puits de la Salle J.A.-Nadeau;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait présentement face à des avis de non-conformité auprès du MELCC;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite trouver la cause du problème afin de régulariser la situation:

IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de Groupe Akifer inc. soit et est retenue au montant de 1 830$ (avant taxes);
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;
QUE la dépense soit remboursée par le programme TECQ;
QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy et l'inspecteur municipal, Dave Noël soient et sont autorisés à superviser les travaux.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Aucune réunion de la MRC au mois d'août.

198-09-2021

8.2 - Dérogation mineure du propriétaire du lot 5 955 798

Le conseiller Alexandre Provençal se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire un garage d'une grandeur de 94,2 m²;
CONSIDÉRANT QUE la construction projetée fera en sorte que la superficie totale des bâtiments complémentaires excèdera de 23,4 m²;
CONSIDÉRANT QUE ce secteur du lac Algonquin présente d'autres situations dérogatoires, mais protégées par droits acquis;
CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage, qu'aucun voisin n'est établi à l'arrière et un milieu humide limite la possibilité de construction;
CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de garage résidentiel respecte toutes les autres dispositions du règlement de zonage;
CONSIDÉRANT QUE ce type de dérogation mineure a déjà été autorisé par la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage:

IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour le propriétaire du lot 5 955 798 soit et est acceptée;
QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au demande et à l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

Le conseiller Alexandre Provençal réintègre les discussions.

199-09-2021

8.3 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;
CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement de deux officières par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;
CONSIDÉRANT QUE les engagements, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, sont effectifs dès maintenant:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme madame Sarah Corriveau, madame Émilie Bédard, en plus de madame Lise Buteau et messieurs Gabriel Gosselin et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement;
QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

200-09-2021

9.1 - Accès à la salle d'entrainement en période de COVID-19 | Passeport vaccinal

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures reliées au passeport vaccinal et l'accès aux salles d'entraînement;
CONSIDÉRANT QUE ces mesures spécifient que la preuve de vaccination est

obligatoire pour accéder aux salles d'entraînement:

IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une preuve vaccinale soit demandée à tous les utilisateurs de la salle d'entraînement;
QUE l'accès à la salle d'entraînement soit interdite à toutes les personnes non-vaccinées et que la clé soit reprise par la Municipalité;
QUE toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires se voient responsables si la Municipalité serait mise en infraction, c'est-à-dire que l'amende devra être payée par la personne fautive.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

11 - VARIA

201-09-2021

11.1 - Vente cellulaires

CONSIDÉRANT QUE les cellulaires fournis à la Directrice générale adjointe et à l'ancien inspecteur municipal ne servent plus;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas payer pour plus de deux cellulaires:

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER la Directrice générale, Janick Roy, à vendre ces articles au profit de la Municipalité.

ADOPTÉE

202-09-2021

11.2 - Location de chapiteaux

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Municipalité à l'effet où un citoyen souhaite louer l'un des chapiteaux appartenant anciennement aux Chevaliers de Colombs;
CONSIDÉRANT QUE des connaissances spéciales au montage et au démontage sont nécessaires pour pouvoir installer et désinstaller les chapiteaux:

IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte de louer les chapiteaux selon les conditions suivantes:

- Le prix de location des chapiteaux est de 275$. Ce prix comprend une personne pour le montage et le démontage. Le locataire doit s'assurer d'avoir au moins une personne capable d'aider au montage et démontage. Des frais de 50$ seront ajoutés si le locateur n'a pas le soutien nécessaire. Deux chapiteaux sont disponibles et seront offerts seulement aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.
- Un contrat devra être signé par le locataire dans lequel ce dernier s'engage à remettre en état le matériel loué et s'engage à payer pour la réparation des dommages (s'il y a lieu). Le locataire s'engage à attendre que le chapiteau soit sec avant de le démonter.

QUE la Municipalité de Sainte-Rose demande à la Municipalité de Saint-Louis de fournir une personne ressource pour le premier montage et démontage afin

que l'inspecteur municipal, Dave Noël acquiert les connaissances nécessaires et que les heures de cette personne soient payées.

ADOPTÉE

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

203-09-2021 **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

Hector Provençal Maire	Janick Roy Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire